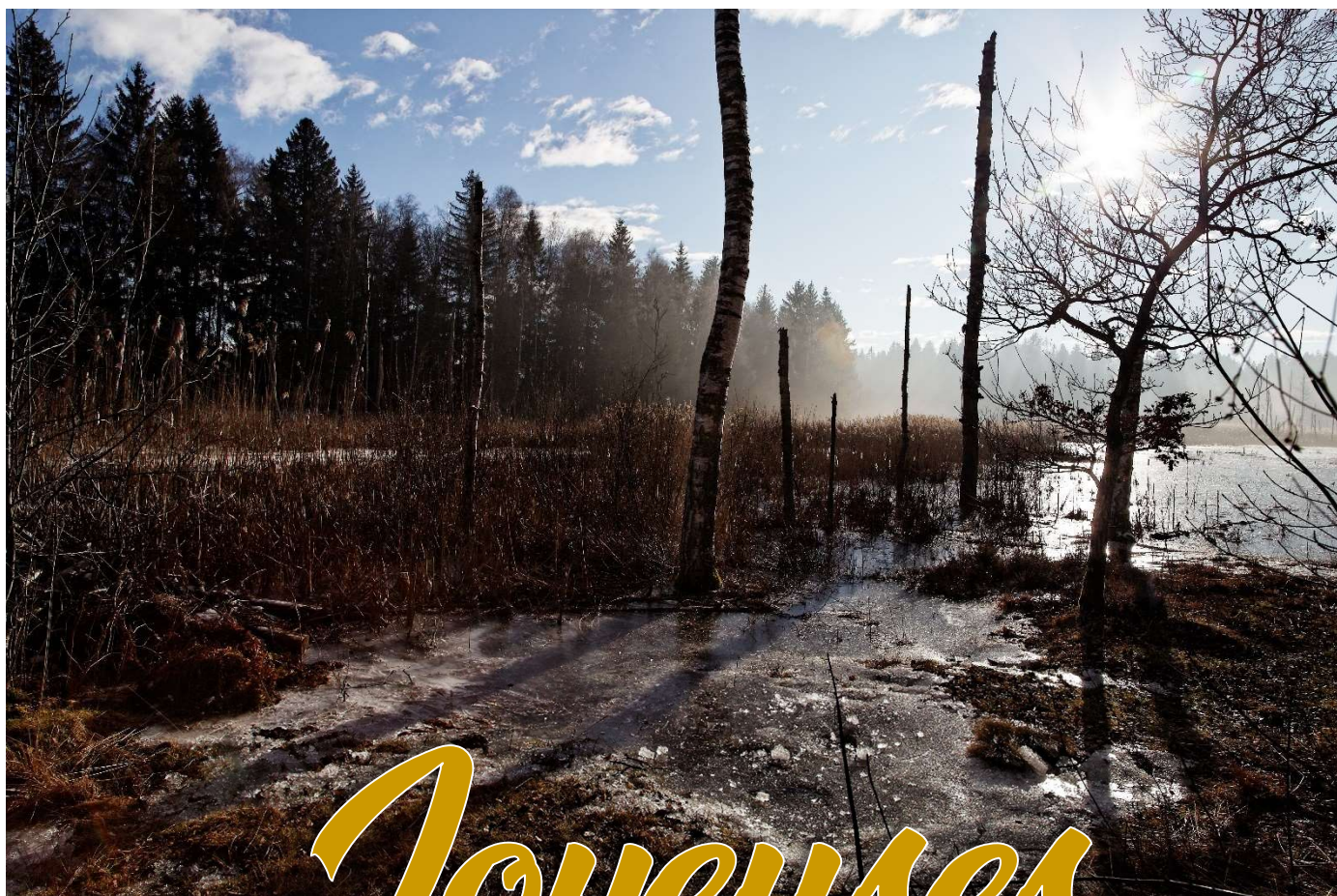


Muni-Info
MARACON

Bulletin no. 43
Novembre 2025



*Joyeuses
Fêtes !*

LE MOT DU SYNDIC

🗨️ **Didier Fattebert, Syndic**

Maracon aujourd'hui

Dans notre dernier Muni-Info avant l'été, j'évoquais l'importance du respect et du vivre ensemble.

À Maracon, nous avons la chance de bénéficier d'un cadre accueillant et d'une communauté bienveillante. J'ai d'ailleurs eu plaisir à présenter notre Commune dans les colonnes de la FAO au mois d'août dernier.

À l'approche de la fin de la législature et des élections du début de l'années 2026, voici un aperçu des réalisations menées ces dernières années.

Vie communale et organisation

Les changements de personnel au bureau communal et à l'entretien ont nécessité une adaptation de nos méthodes de travail : classement, organisation, outils modernes. Vous avez ainsi pu rencontrer à la déchetterie notamment, de jeunes du village, apprentis ou étudiants venus renforcer l'équipe.

Réaffectation du collège

À la suite de la fermeture des classes, l'ancien collège a été entièrement repensé pour servir la vie locale :

- **La salle inférieure** accueille désormais "La Classe", une nouvelle association proposant activités culturelles, animations ainsi qu'un café ouvert à toutes et tous.
- **L'étage** abrite un cabinet de soins et un local d'archives communales.
- **Le bureau communal et la salle de Municipalité** ont également été rafraîchis.

Ces aménagements offrent de nouveaux services et dynamisent le cœur du village.

Mobilité et sécurité

L'un des grands dossiers fut la réalisation du trottoir de la route de Semsales. Malgré la complexité du projet et la diversité des propriétaires concernés, il a pu voir le jour. La fréquentation quotidienne du trottoir montre l'utilité de cet investissement pour la sécurité de toutes et tous.

LE MOT DU SYNDIC

Projet à La Rogivue

Le village de La Rogivue a fait l'objet de nombreux débats. Le projet d'aménagement de la zone d'utilité publique pour la construction d'un abri de protection civile et de logements est en attente de l'avancement du futur **Plan d'affectation communal (PACom)**. Ce projet existe et demeure prêt à avancer lorsque les conditions seront réunies.

Approvisionnement en eau

La mise en place du bouclage avec Semsales renforce la sécurité d'approvisionnement. Cela permet également de repousser la réfection du réservoir communal. D'autres améliorations sont réalisées en permanence, notamment le changement de vannes pour augmenter le débit provenant du réseau d'Oron.

Déchetterie

Le raccordement du site à la station d'épuration permet désormais de répondre aux normes. L'installation de toilettes, réalisée en collaboration avec l'Amicale des Anciens Pompiers (AAP), apporte un confort supplémentaire.

Equipements publics

Plusieurs bancs publics et poubelles ont été remplacés, et l'éclairage public a été réduit ou éteint dans certains secteurs, à partir de 23h00. Ce sont de petites interventions visibles, mais elles demandent du temps et un travail important.

Circulation

Malgré plusieurs propositions, le projet d'abaissement de la vitesse dans les villages n'a pas pu aboutir, les projets ayant été refusés par le Conseil Général. Ceci montre aussi les difficultés rencontrées lorsque nous devons composer avec les avis de chacun.

Règlements communaux

Un règlement sur les taxes de séjour et résidences secondaires a été adopté, notamment grâce aux possibilités de suivi offertes par les plateformes de location en ligne (Airbnb).

LE MOT DU SYNDIC

Deux règlements sont en cours de révision :

- **Le règlement sur la gestion des eaux.** Celui-ci date de 1990 et aurait dû entrer en vigueur en 2026. Toutefois, retenu dans les méandres de la Confédération, il n'a pas encore obtenu la validation nécessaire à son approbation. Cependant, ce n'est que partie remise.
- **Le règlement sur la protection des arbres.** Dans ce cadre, un inventaire des arbres remarquables est en cours d'élaboration et devrait prochainement être finalisé.

Développement communal

Plusieurs projets immobiliers ont été étudiés afin de maintenir le dynamisme de la Commune. Sans vocation touristique majeure, Maracon doit rester attractive par la qualité de ses idées et de ses initiatives.

Plan d'affectation communal

Ce dossier est en constante évolution. Toutefois, la mise à l'enquête prévue initialement à l'automne 2025, sera plus probablement réalisée durant la première partie de 2026.

Elections communales 2026

Les élections communales approchent et certains sièges seront probablement à repourvoir. Les personnes intéressées à s'investir pour la Commune sont invitées à se présenter. Les informations utiles sont disponibles à la fin de ce document.

Remerciements

Je tiens à adresser mes sincères remerciements à toutes celles et tous ceux qui ont contribué au bon fonctionnement de notre Commune tout au long de l'année 2025.

Un grand merci au personnel communal pour son engagement et son dévouement au quotidien. Cela commence par Laetitia Déglon, notre secrétaire communale, véritable porte d'entrée de la Commune ; Christine Glauser, notre boursière, qui veille avec soin sur le porte-monnaie communal ; et Claude Saudan, notre « couteau suisse », toujours prêt à rendre service dans toutes les situations.

Nos remerciements vont également aux jeunes collaborateurs qui assurent une présence appréciée à la déchetterie chaque samedi matin, et qui, avec le sourire, s'acquittent aussi de diverses autres tâches utiles à la collectivité.

LE MOT DU SYNDIC

Enfin, un grand merci aux membres de la Municipalité, pour leur travail et leur engagement tout au long de l'année.

Une mention toute particulière à Patricia Zeller, qui a mis un terme à son mandat le 01er octobre dernier, après 21 années de dévouement au sein de la Municipalité.

Merci à toutes et à tous pour votre précieuse contribution au bien de notre Commune.



*Je souhaite à chacune et chacun
de belles fêtes de Noël,
et longue vie à notre Commune !*

BATIMENTS

🗨️ **Marc Visinand, Municipal**

Réaménagement des locaux communaux Greffe - Salle de Municipalité

Le Greffe ainsi que la salle de Municipalité ont récemment bénéficié d'un réaménagement complet !

Après plusieurs années de bons et loyaux services, ces locaux nécessitaient une modernisation. Bien que la Municipalité veille régulièrement à l'entretien de ses bâtiments, certaines occasions permettent d'adapter et d'optimiser les espaces en fonction des besoins des utilisateurs.

Grâce à l'excellente collaboration entre la Municipalité et le bureau communal, composé de la secrétaire et de la boursière, un projet de réorganisation des locaux du Greffe et de la salle de Municipalité a pu être mené à bien.

S'appuyant sur une réflexion amorcée lors de la précédente législature, à la suite de la fermeture de deux classes, nous avons étudié les possibilités de réaménagement en évaluant attentivement les avantages et les intérêts pour la Commune. La bonne gestion du chantier de rénovation du collège a permis de concrétiser ce projet.

La modification du préavis 06/2023, puis son acceptation par le Conseil Général du 21 mai 2025, ont rendu possible la réalisation des travaux au cours de l'été. La période de fermeture estivale de La Classe a permis d'organiser le déménagement et le chantier par étapes, en limitant au maximum les désagréments pour les habitants.

La Municipalité tient à remercier le Conseil Général pour sa confiance et son soutien dans la mise en œuvre de ce projet.



Photo : pendant les travaux

BATIMENTS

Tout comme pour le chantier du collège, j'ai pu compter sur l'appui de l'équipe Municipale et du bureau communal pour répondre aux questions et effectuer les différents choix, notamment en matière de couleurs et de mobiliers.

Ce travail collectif a permis de créer un outil de travail fonctionnel et agréable, qui donne entière satisfaction à l'ensemble des utilisateurs.

Par ailleurs, à l'image des travaux réalisés au collège, nous avons fait appel à des entreprises locales, compétentes et disponibles. La Municipalité les remercie sincèrement pour la qualité de leur travail et pour l'excellente collaboration menée dans une ambiance particulièrement agréable.



Photo : après les travaux

Ci-dessous, la liste des entreprises :

<i>Menuiserie</i>	<i>Entreprise Georges-Éric Bader, Maracon</i>
<i>Déménagement</i>	<i>Entreprise Y-Demenagement, Maracon</i>
<i>Informatique</i>	<i>Entreprise Areist, Agiez</i>
<i>Electricité</i>	<i>Entreprise Demierre & Deschenaux, Oron</i>
<i>Cuisine</i>	<i>Entreprise MACuisine, Palézieux</i>
<i>Sanitaire</i>	<i>Entreprise Genoud, Remaufens</i>
<i>Peinture</i>	<i>Entreprise Arenov, Ecublens</i>
<i>Revêtements de sol</i>	<i>Entreprise Gottofrey, Chesalles-sur-Oron</i>

BATIMENTS

Bureau technique

La Municipalité a entrepris une démarche visant à sélectionner un bureau technique chargé d'assurer l'étude et le suivi des chantiers sur le territoire communal.

Cette collaboration permettra de garantir le respect des lois et réglementations cantonales et fédérales, dont l'application devient de plus en plus complexe.

Actuellement, le système basé sur une séance de pré-chantier rappelle les règles en vigueur et offre une sécurité tant pour le(s) maître(s) de l'ouvrage (propriétaire(s) que pour la Municipalité.

Toutefois, certaines situations rencontrées avec des entreprises peu respectueuses des normes ont renforcé la nécessité d'améliorer ce contrôle.

L'objectif est de mettre en place un suivi professionnel continu, depuis la demande d'autorisation jusqu'à la fin des travaux. Ce renforcement permettra d'assurer davantage de sécurité, une meilleure coordination et une continuité de traitement dans la gestion des chantiers.

Afin de ne pas augmenter les charges du budget communal, les prestations du bureau techniques seront facturées au(x) maîtres(s) de l'ouvrage, comme c'est déjà le cas aujourd'hui lors des interventions de la Municipalité dans les procédures de demande d'autorisation.

La Municipalité informera la population de l'évolution de cette démarche.



🗨️ **Claudia Mercanton, Municipale**

Une nouvelle signalétique sera installée à la déchetterie, d'ici la fin de l'année. Elle vous guidera pour trier correctement vos déchets. En cas de doute, le personnel présent sur place se tient à votre disposition pour vous renseigner.

Nous vous rappelons qu'en cas de déménagement ou de travaux importants, l'évacuation des déchets en résultant est à votre charge. Ces matériaux ne doivent en aucun cas être déposés à la déchetterie. Des entreprises spécialisées sont à votre service et peuvent vous fournir des bennes adaptées. En cas d'abus, vous vous exposez à des sanctions.

Nous constatons également que de nombreux cartons ne sont pas pliés avant d'être déposés dans les containers à papier. Cela réduit considérablement l'espace disponible et entraîne un débordement prématuré des containers. Nous vous remercions donc de bien vouloir plier vos cartons, et de découper ceux qui sont trop grands pour y entrer.

Depuis décembre dernier, vous avez certainement eu l'occasion de rencontrer Claude lors de vos passages à la déchetterie. Par ailleurs, une petite modification est intervenue dans l'organisation des auxiliaires du samedi matin : Lucas, ayant obtenu son CFC, a laissé sa place à Nora. Mathieu est toujours présent.

Nous remercions chaleureusement nos auxiliaires pour leur engagement, leur disponibilité et leur bonne humeur, ainsi que Claude, qui veille au bon fonctionnement du site avec efficacité.

🗨️ **Poubelles à chiens**

Nous vous rappelons qu'il est interdit d'y déposer de la litière pour chats. Seuls les sachets de déjections canines doivent y être jetés.

Par respect pour le travail de notre employé communal, des agriculteurs, ainsi que pour les promeneurs et la faune, nous vous prions d'emporter vos sachets jusqu'à la prochaine poubelle et ne laisser aucun sachet en bordure de chemin. Il n'est agréable pour personne de trouver des déchets ou des sachets de déjections abandonnés.

De plus, ces dépôts présentent des risques non négligeables pour les animaux lorsque les sachets sont happés par une épareuse ou une faucheuse.

DECHETS



Vous avez certainement remarqué que plusieurs poubelles publiques ont été remplacées ou équipées d'un couvercle, afin de mieux répondre aux besoins et de respecter certaines normes.

De plus, une nouvelle poubelle a été installée au Chemin du Châtelard. Nous vous remercions d'en faire bon usage.

🗨️ Rappel des heures d'ouverture de la déchetterie

Horaire d'hiver (novembre à mars)	samedi	09h00 à 12h00
Horaire d'été (avril à octobre)	mercredi	17h00 à 19h00
	samedi	09h00 à 12h00

🗨️ Recyclage de l'électronique

Les cigarettes électroniques et les chaussures lumineuses ne doivent en aucun cas être jetées dans un sac poubelle.

Le personnel de la déchetterie vous renseignera volontiers sur le tri des différents objets électroniques.



🗨️ Financement des déchets

Afin de se conformer à la réglementation en vigueur concernant la gestion des déchets, ainsi qu'à l'entrée en vigueur des nouvelles normes comptables MCH2, la Municipalité se voit dans l'obligation d'augmenter la taxe sur les déchets à compter du **01^{er} janvier 2026**.

En effet, les coûts liés à la collecte et au traitement des déchets doivent être entièrement autofinancés par les taxes correspondantes.

Les nouveaux tarifs seront communiqués prochainement, soit aux piliers publics, soit sur le site internet de la Commune (décision Municipale du 03.11.2025).

DECHETS



Ces montants pourront varier d'une année à l'autre en fonction des frais à couvrir.

Pour rappel, les taxes sur les déchets n'ont pas été revues depuis l'adoption du Règlement communal sur la gestion des déchets du 13 décembre 2012.

La Municipalité se réserve également le droit de sanctionner tout abus lié à l'élimination des déchets, selon décision Municipale adoptée en date du 16 octobre 2025, soit :

La Municipalité fixe le montant de la sanction en fonction de la gravité. Ces sanctions sont valables pour tous les contrevenants au règlement communal et plus particulièrement pour :

- le dépôt illicite de déchets sur la voie publique (sacs ou récipients non réglementaires) ;
- le dépôt de déchets non autorisés sur les lieux de collecte ou leurs abords ;
- le dépôt de déchets sur les lieux de collecte en dehors des horaires fixés par la Municipalité ;
- le dépôt de déchets ménagers dans les poubelles publiques ;
- l'utilisation illicite de la déchetterie par des citoyens non domiciliés à Maracon.

	Sanction de base	Sanction maximale
1 ^{ère} sanction	Frs. 50.00 + frais	Frs. 100.00 + frais
1 ^{ère} récidive	Frs. 100.00 + frais	Frs. 200.00 + frais
2 ^{ème} récidive et suivantes	Frs. 300.00 + frais	Frs. 1'000.00 + frais
	Frais de rappels facturés en plus	

Les frais de traitement de la sanction comprennent :

- les frais de traitement administratif Frs. 50.00
- les frais d'évacuation des déchets illicites Frs. 80.00

E A U X

☛ Qualité de l'eau potable (devoir d'information selon autocontrôle) :

L'eau alimentant le réseau de distribution communal provient des sources du Niremont (Côte à Rami, Moille Progin, Moille Dessous). En cas d'interruption de ces sources ou de besoins supérieurs, la Commune de Maraçon est raccordée au réseau d'Oron via la station de pompage du réservoir d'Ecoteaux, qui lui fournit le surplus. Depuis cet automne, nous sommes également raccordés au réseau de Semsales et par extension à celui de l'AVGG.

2024

<i>Production totale des sources du Niremont</i>	<i>158'278 m³/an</i>
<i>Rejet (turbidité)</i>	<i>24'853 m³/an</i>
<i>Eau provenant des sources vers réservoir</i>	<i>133'424 m³/an</i>
<i>Trop plein du réservoir</i>	<i>40'088 m³/an</i>
<i>Vente à Oron</i>	<i>60'489 m³/an</i>
<i>Achat à Oron</i>	<i>4'054 m³/an</i>

Le suivi de la qualité de l'eau potable distribuée comporte 12 prélèvements d'eau par année, effectués par notre service des eaux. Les prélèvements ont lieu à trois périodes de l'année, sur l'eau brute provenant des sources et des captages, avant et après traitement UV afin de contrôler le bon fonctionnement des installations de traitement, et dans le réseau lui-même afin de vérifier que l'eau distribuée aux habitants est d'une qualité irréprochable.

Les résultats des analyses peuvent être consultés, en tout temps, sur le site de la Commune. Si vous n'avez pas d'internet, nous pouvons vous les transmettre sur demande. Ils sont également affichés aux piliers publics.



🗨️ Didier Fattebert, Syndic

L'eau de qualité exige un certain nombre d'investissements. Au fil des années, le réseau — des sources jusqu'au robinet — a fait l'objet de mises à jour et de modernisations. Des investissements parfois lourds, mais indispensables pour garantir la fiabilité de notre réseau et préserver l'or bleu qui y circule.

Ces efforts nous amèneront, en 2026, à réajuster le prix de l'eau. Il ne s'agira que d'une augmentation d'environ 20 centimes par m³, ce qui permettra de maintenir le prix de l'eau de la Commune de Maraçon parmi les plus bas du Canton.



🗨️ Financement de l'eau



Afin de se conformer à la réglementation en vigueur relative à la distribution de l'eau, ainsi qu'à l'application des nouvelles normes comptables MCH2, la Municipalité est dans l'obligation de procéder à une augmentation des tarifs à compter du **01^{er} janvier 2026**.

Cette adaptation est nécessaire afin de couvrir les frais liés à l'approvisionnement, à l'entretien des infrastructures et à la distribution de l'eau potable.

Les nouveaux tarifs seront communiqués prochainement, soit aux piliers publics, soit sur le site internet de la Commune (décision Municipale du 03.11.2025).

ROUTES

🗨️ Nicolas Fosserat, Municipal



En 2025, plusieurs interventions ciblées ont été réalisées dans les domaines de l'infrastructure routière et de l'éclairage public. Trois secteurs ont bénéficié d'une modernisation de l'éclairage public : le village de Maraçon, le carrefour des Grenadiers ainsi que le hameau de La Rogivue. Ces travaux ont permis d'améliorer la sécurité des usagers tout en renforçant l'efficacité énergétique des installations.

Par ailleurs, une portion de la route du Juge a été entièrement rénovée, avec la pose d'un nouveau revêtement offrant une meilleure qualité de roulement et une plus grande durabilité.

Malgré d'autres besoins identifiés sur le territoire communal, aucun chantier supplémentaire n'a pu être engagé cette année en raison de contraintes budgétaires et de la nécessité d'établir des priorités d'intervention.

Les travaux réalisés témoignent ainsi d'une gestion rigoureuse et ciblée des ressources disponibles, dans un souci constant d'amélioration des infrastructures tout en préservant l'équilibre financier de la Commune.

Enfin, la réalisation du sentier reliant le chemin du Châtelard et la route de Semsales est prévue pour la fin de l'année 2025. Celui-ci constituera l'une des dernières étapes de la réfection, ainsi que l'achèvement du trottoir de route de Semsales.



RETOUR EN IMAGE

🗨 Grillades communales – 24 août 2025

Les grillades communales ont eu lieu le 24 août dernier sous un magnifique soleil.

Nous remercions toutes les personnes présentes. Grâce à vous, ce fut une très belle journée conviviale.



RETOUR EN IMAGE

☛ Repas des aînés et des personnes seules – 07 novembre 2025

Le vendredi 07 novembre dernier, la Municipalité a eu le plaisir d'accueillir une cinquantaine de personnes, pour le traditionnel repas, organisé à la salle villageoise.



Au menu : potage aux petits légumes et ravioli vapeur, rôti de bœuf d'Hérens braisé accompagné d'un gratin dauphinois et d'une jardinière de légumes, suivi d'un entremets forêt noire et son coulis de fraises.

Cette journée s'est déroulée dans une ambiance chaleureuse, conviviale et pleine de bonne humeur.

Un grand merci à toutes les personnes présentes, ainsi qu'aux bénévoles pour leur aide précieuse tout au long de la journée.



ANIMATIONS & LOISIRS

🗨 Sapins et Marché de Noël – **13 décembre 2025, de 10h00 à 12h00**

Vous êtes chaleureusement invités à venir chercher, à la salle villageoise, le sapin offert par la Commune à l'occasion des Fêtes de Noël.

Une crousille sera mise à disposition. Les dons récoltés seront intégralement reversés à l'Association « Cartons Solidaires Oron et environs ».

🔗 <https://www.le-courrier.ch/oron-vdesormais-cartons-solidaires-oron-et-environs/>



Commande des sapins

Taille **100-150 cm**
 150-200 cm

Délai **Réservation INDISPENSABLE**
 d'ici au 30 novembre

✉ greffe@maracon.ch

☎ 021/907.81.25

En plus de la distribution des sapins, un petit marché de Noël se tiendra dans la salle villageoise. Il sera possible, pour celles et ceux qui le souhaitent, de réserver un stand afin de présenter leurs créations.

Pour toute question ou inscription, veuillez prendre contact avec le secrétariat communal :

✉ greffe@maracon.ch

☎ 021/907.81.25

Nous aurons le plaisir de vous servir gracieusement,
du vin chaud et du thé de Noël.

Vous aurez également la possibilité de vous
re restaurer sur place.



ANIMATIONS & LOISIRS

🗨️ Noël communal – 17 décembre 2025

Nous avons le plaisir de vous inviter à célébrer ensemble la magie de Noël, lors de notre « Noël communal », qui aura lieu au Temple de Maraçon.

A l'issue de la célébration, nous poursuivrons la soirée à la salle villageoise, où nous partagerons un moment convivial autour d'un vin chaud, d'un thé de Noël ainsi que de quelques pâtisseries sucrées ou salées.

Nous vous invitons volontiers à contribuer en apportant vos douceurs maison. Si vous pouvez nous apportez pâtisseries ou autres préparations gourmandes, merci de bien vouloir vous annoncer d'ici au 12 décembre 2025.

Un grand merci d'avance pour votre participation !



Les enfants qui souhaitent chanter, proposer une animation musicale ou offrir une petite prestation, merci de prendre contact avec notre secrétariat communal :

✉ greffe@maracon.ch

☎ 021/907.81.25

Nous nous réjouissons de partager ce moment avec vous et espérons vous voir nombreux.



🗨 Madame Ganty Marianne

Le 14 juin 2025, Madame Ganty Marianne a fêté ses 90 ans.

À cette occasion, un présent lui a été remis en signe de reconnaissance et d'amitié de la part de la Commune.

Nous lui adressons nos plus sincères félicitations, ainsi que nos meilleurs vœux de santé, de bonheur et de douceur entourée de ses proches.

Que cette nouvelle année soit riche en beaux moments et en sérénité.



PRESENTATION ENTREPRISES LOCALES

🗨️ JORDIL Paysagiste – Aménagements extérieurs et entretien des espaces verts Sàrl



Présentation

La société « Jordil Paysagiste Sàrl » est à votre écoute pour vous conseiller et vous accompagner dans la conception et la réalisation de vos aménagements extérieurs.

Soucieuse de la qualité et du soin apportés à chaque projet, notre équipe met tout en œuvre pour répondre à vos attentes.

Que vous souhaitez créer, entretenir ou embellir votre jardin, nous sommes le partenaire idéal pour donner vie à vos espaces verts.

Informations utiles

📍 *Route de Bossonnens 4 – 1612 Ecoteaux*

👉 <https://www.jordilsarl.ch>

✉️ loris@jordilsarl.ch

📞 079/646.63.41

🗨️ Appel aux entreprises du village

Si vous souhaitez, vous aussi, que votre entreprise figure dans le prochain numéro du Muni-Info, nous vous invitons à nous transmettre les informations ci-dessous.

- nom de l'entreprise
- secteur d'activité
- adresse
- contact (téléphone et e-mail)
- logo
- site internet
- description courte de l'entreprise et de ses services

Ces informations sont à transmettre au bureau communal → greffe@maracon.ch

🗨 Taxe de séjour et sur les résidences secondaires - RAPPEL

Entrée en vigueur le 01^{er} janvier 2025

Jusqu'à présent, l'absence d'un règlement spécifique concernant la taxe de séjour et les résidences secondaires empêchait la Commune de percevoir les revenus nécessaires pour couvrir les frais communs liés à ces biens. Cela créait une certaine injustice envers les habitants établis à Maraçon, qui bénéficient des mêmes prestations (notamment pour les routes, l'eau ou les services du bureau communal) que les propriétaires de résidences secondaires.

Conformément à l'article 14 du règlement proposé, **entré en vigueur le 01^{er} janvier 2025**, le produit net de la taxe de séjour ainsi que celui de la taxe sur les résidences secondaires est intégralement affecté au financement d'événements touristiques et d'installations au bénéfice de la collectivité.

Pour les locations via la plateforme « Airbnb », leader dans le secteur des logements de vacances en ligne, un système automatique de prélèvement de la taxe simplifie les démarches administratives.

En revanche, les locations de chambres ou d'appartements réalisées par d'autres moyens doivent impérativement être annoncées au bureau communal, en précisant le nombre de personnes accueillies ainsi que la durée des séjours.

Nous vous remercions de votre compréhension et collaboration.



🗨️ Gérances, propriétaires ou logeurs : obligation d'annonce

Les logeurs, propriétaires et gérants d'immeubles ont l'obligation de signaler au contrôle des habitants **toute arrivée ou départ** de leur(s) locataire(s), conformément à l'article 14 de la Loi du 09 mai 1983 sur le contrôle des habitants (LCH), ainsi qu'aux articles 1 et 2 du règlement d'application du 28 décembre 1983.



Cette obligation s'applique également **aux locataires en ce qui concerne leur(s) sous-locataire(s)**.

Les déménagements doivent être annoncés, **même s'ils ont lieu au sein de la Commune ou dans un autre logement du même immeuble**.

Nous vous remercions de votre compréhension et de votre collaboration.

🗨️ Entreprises/Indépendant-es : obligation d'annonce

Toute personne (entreprise ou indépendant-e) qui souhaite exercer une activité professionnelle sur le territoire de la Commune est dans l'obligation de s'annoncer au secrétariat communal. Cette démarche permet l'inscription dans le registre communal des entreprises.

Tout changement d'activité ou arrêt définitif doit également être signalé à l'administration communale.

Procédure d'inscription

Quoi ?	Annoncer toute activité indépendante ou la création d'une entreprise.
Quand ?	Dès que vous vous installez dans la Commune pour y exercer votre activité.
Où ?	Auprès du secrétariat communal.
Pourquoi ?	Cette inscription est obligatoire selon la Loi Cantonale et permet à la Commune de tenir un registre des activités économiques.
Coût ?	L'inscription est gratuite.

ADMINISTRATION COMMUNALE

🗨 Vin & Verres de la Commune

La Municipalité a le plaisir de vous proposer à la vente, le vin de la Commune.

Calamin Grand Cru AOC « Vertige »

Etiquette « Commune de Maraçon »

Frs. 18.-- l'unité (70 cl)

Frs. 12.-- l'unité (50 cl)

Rosé de Gamay Vaud AOC « Les Floris »

Frs. 6.-- l'unité (50 cl)

Epesse Lavaux AOC rouge « La Gardoise »

Etiquette « Commune de Maraçon »

Frs. 16.-- l'unité (70 cl)

Frs. 9.-- l'unité (50 cl)

Vous avez également la possibilité d'acheter des verres de vin, dans des cartons de 6, **au prix de Frs. 20.--**.



Pour ce faire, nous vous laissons le soin de vous adresser au bureau communal

→ possibilité de payer en cash ou par Twint

Producteur – Arc-en-Vins SA
Route du Verney 19
1070 Puidoux

Tél : 021/946.33.44
Mobile : 079/28.54.42

www.chappuis-vins.ch



🗨 Factures impôts fonciers

Comme vous avez pu le constater, dès cette année, les factures relatives aux impôts fonciers ont été établies et envoyées directement par le Canton et non plus par la Commune.

Cette mesure vise à simplifier et à accélérer le traitement des dossiers.

Pour toute question concernant votre facture, nous vous invitons à contacter directement le Canton, en utilisant les références indiquées sur les documents reçus.

Nous vous remercions de votre compréhension.

🗨 Vacances

Le bureau communal sera fermé durant les Fêtes de fin d'année

du 24 décembre 2025 au 07 janvier 2026

Nous en profitons pour vous souhaiter de belles fêtes de fin d'année !

🗨 Conseil Général

La dernière séance du Conseil Général de cette année aura lieu **le 05 décembre 2025**.

A l'issue de la séance, vous êtes cordialement invités à un repas chaud.



Pour des questions d'organisation, si vous ne pouvez pas participer à la partie conviviale, merci de nous en informer d'ici au 30 novembre prochain.

INFORMATIONS DIVERSES

🗨 Remerciements – Patricia Zeller

Démission de son poste de Municipale



Madame Patricia Zeller a fait part de sa décision de démissionner de son poste de Conseillère Municipale, avec effet au 01^{er} octobre 2025.

Cette décision, prise après une mûre réflexion, est accueillie avec regret par la Municipalité, qui tient toutefois à respecter son choix.

Nous souhaitons exprimer notre profonde reconnaissance à Madame Patricia Zeller pour son engagement exemplaire depuis son élection en mai 2004, d'abord en tant que Conseillère Municipale, puis en qualité de Vice-Syndique au cours des législatures suivantes.

Avec passion et dévouement, Madame Patricia Zeller a assumé la gestion du dicastère des eaux, ainsi que celui des animations communales. Les sources du Niremont et le parcours de l'eau jusqu'à nos robinets n'avaient plus de secret pour elle. Elle a également été membre du CODIR du VOG durant plusieurs années, et ce jusqu'en 2023.

Parallèlement, Madame Patricia Zeller a œuvré avec enthousiasme à l'organisation des nombreuses manifestations qui animent la vie de notre Commune : brunchs des nouveaux habitants, Fête du 01^{er} août, fêtes villageoises, grillades communales, repas des aînés, marchés de Noël, Noëls communaux, et bien d'autres événements qui ont contribué à renforcer le lien social et l'identité communale.

Nous rappelons également qu'elle a assuré, durant plusieurs années, la fonction de concierge de la salle villageoise et de l'église.

La Municipalité réitère ses plus sincères remerciements à Madame Patricia Zeller pour son engagement, son énergie et son attachement à la Commune, et lui adresse ses meilleurs vœux pour la suite.

Sa démission intervenant à moins de six mois des prochaines élections communales, son poste n'a pas été repourvu et la répartition de ses tâches a été assumée au sein de la Municipalité.

La Municipalité

INFORMATIONS DIVERSES

🗨 Personnel communal

Nous souhaitons, par ces quelques lignes, remercier notre personnel communal : Laetitia, Christine, Claude, Patrick, Mathieu et Nora pour leur engagement et leur disponibilité au quotidien.

Cependant, nous avons constaté ces derniers mois, que certains citoyens se permettent des formes de pression inappropriées à l'encontre de notre personnel.

Nous rappelons que chacune et chacun de nos collaborateurs assume des responsabilités importantes, telle que la tenue du greffe et du contrôle des habitants, la gestion des comptes, de l'eau, des routes ou encore des déchets.

Nous avons la chance de pouvoir compter sur une équipe compétente, formée et motivée à poursuivre son développement pour faire avancer notre Commune. Qu'il s'agisse de la Secrétaire, de la Boursière, de l'Employé ou des auxiliaires, toutes et tous bénéficient de notre entière confiance. N'oublions pas que comme chacun d'entre nous, ce sont avant tout des êtres humains, avec leur sensibilité et leurs limites.

Préservons ensemble un climat de confiance et de respect mutuel entre citoyens et personnel communal. Nous avons toutes et tous un rôle à jouer pour que notre Commune demeure un lieu où il fait bon vivre, travailler et s'investir.

merci!

🗨 Déneigement – passage du camion

Nous vous rappelons que les containers privés doivent être dégagés de toute neige avant le passage du camion de collecte.

Cette année encore, nous pouvons compter sur Colin Christen, Jean-Luc Félix et Claude Saudan pour assurer le service hivernal. Nous les remercions par avance.

INFORMATIONS DIVERSES

Pour le déneigement des accès et des places privées, vous pouvez contacter les personnes suivantes :

M. Colin Christen ☎ 079/521.97.21
pour le secteur de Maraçon

M. Jean-Luc Félix ☎ 021/907.93.79
pour le secteur de La Rogivue

CES PRESTATIONS NE SONT PAS PRISES EN CHARGE PAR LA COMMUNE !



INFORMATIONS DIVERSES

🗨 Application iNotis

Depuis le début de ce printemps, la Commune de Maraçon met à disposition de la population l'application iNotis.



L'objectif est d'augmenter et d'améliorer la communication entre la Commune et ses habitants, qu'il s'agisse d'une route fermée, d'une fermeture exceptionnelle de l'administration communale, d'un problème d'eau, d'une manifestation ou toute autre information utile.

Cette application, à télécharger sur votre téléphone portable ou sur votre tablette, ne requiert ni enregistrement ni collecte de données personnelles.

Dès qu'une nouvelle information est publiée, vous recevez une notification.

Environ 200 personnes l'ont déjà téléchargée et les retours sont unanimement positifs.

N'HESITEZ PAS A L'INSTALLER ET A RESTER INFORMES EN TEMPS REEL !



INFORMATIONS DIVERSES

Maracon à portée de main : téléchargez iNotis en un clin d'œil.

→ *il vous suffit de scanner le QR code ci-dessous.*



Toute l'info communale de Maracon dans votre poche !

Avec iNotis, plus besoin de rechercher l'information, laissez-la venir à vous.

- La déchetterie est fermée ?
- Une manifestation dans la commune ?
- Un problème avec le réseau d'eau ?
- Des risques d'inondation ?
- La route est détournée ?

Recevez toutes les dernières informations officielles grâce à iNotis !



Téléchargez dès maintenant iNotis !

App Store  Google Play 

cobalt.

🗨 Elections communales 2026



Et si la Commune c'était vous ?

La législature 2021-2026 arrive à son terme le 30 juin prochain et de nouvelles élections communales générales se mettent en place.

Vous vivez ici, vous pouvez décider ici : présentez-vous !

Aucune compétence juridique ou administrative particulière n'est nécessaire pour être élu(e). La Commune recherche avant tout des personnes pleines d'idées pour faire avancer la collectivité, prêtes à échanger, poser des questions, travailler en équipe et partager leur vision pour l'avenir de la Commune.

En habitant ici, vous connaissez les besoins de votre quartier, de votre famille et de vos proches. Votre voix compte et votre regard est précieux.

Se porter candidate ou candidat

Se présenter aux élections communales est un acte volontaire qui permet de contribuer directement à la vie de votre collectivité.

Vous souhaitez vous porter candidat(e) aux prochaines élections communales ?

Comment ça marche

Pour vous présenter, vous devez avoir le droit de vote dans votre Commune.

Pour voter ou être élu(e) dans votre Commune, vous devez :

- avoir 18 ans, le jour de l'élection, de nationalité suisse
ou
- avoir 18 ans, le jour de l'élection, titulaire d'un permis B ou C, avoir vécu 10 ans en Suisse et être domicilié(e) dans le Canton de Vaud depuis au moins 3 ans

***Le délai pour déposer votre dossier est fixé au 12 janvier 2026
à 12h00
et doit être remis auprès de votre administration communale***

INFORMATIONS DIVERSES

🗨️ **Renouvellement des autorités communales – Législature 2026-2031**

Comment se présenter

Les formulaires pour créer votre liste et vous présenter sont disponibles auprès de l'administration communale.

L'administration communale est à votre disposition pour répondre à vos questions.

Chaque liste doit porter une dénomination distincte (nom de l'entente, du groupe, etc.) et être parrainée par :

- au moins 3 électrices et électeurs domicilié(es) dans la Commune pour l'élection à la Municipalité (minimum recommandé 5).

Le dépôt des candidatures (également appelé « liste ») est ouvert **du 05 au 12 janvier 2026, à 12h00, auprès de l'administration communale.**

Une fois votre dossier déposé, celui-ci ne pourra plus être modifié (description et ordre des candidates et des candidats), hormis les erreurs d'orthographe. **Un mandat dure 5 ans.**

Se présenter, mais pour quel poste

Vous pouvez vous présenter pour siéger au sein de la Municipalité. Le poste de Syndique ou de Syndic est aussi soumis à une élection, mais nécessite d'être élu(e) au préalable au sein de la Municipalité.

Les membres de la Municipalité sont élus pour une période de 5 ans (législature du 01er juillet 2026 au 30 juin 2031).

Les dicastères sont répartis entre les membres élus de la Municipalité.

Se faire élire, un engagement enrichissant

S'engager, c'est compatible avec une vie professionnelle, familiale ou associative. Il y a différents niveaux d'implication : commencer modestement, puis évoluer vers un engagement plus important.

S'engager dans la vie politique locale, ça ne veut pas dire y passer tout son temps.

Ce qui compte, c'est de s'engager à la mesure de ses possibilités.

🗨 Fonctionnement d'une Commune

La Municipalité

La Municipalité est l'**organe exécutif** de la Commune. Elle est composée de 5 membres, élus directement par la population pour une durée de cinq ans. Selon la taille des Communes, elle se réunit en principe chaque semaine ou toutes les deux semaines afin de traiter les affaires courantes.

Son rôle est de gérer la Commune au quotidien : planifier les projets, exécuter les décisions, diriger l'administration et veiller au bon fonctionnement de l'ensemble des services communaux. Elle est responsable de domaines variés tels que les finances, les travaux publics, l'urbanisme, la culture, le social, les écoles, les services industriels ou encore la sécurité.

La Municipalité fonctionne de manière collégiale : les décisions sont prises ensemble, à la majorité, sous la présidence de la Syndique ou du Syndic. Chaque membre assume la direction d'un dicastère, qui regroupe plusieurs services et prestations à la population (par exemple : finances, routes, écoles, bâtiments, etc.).

Les membres de l'exécutif perçoivent des indemnités et vacations, dont le montant varie selon la Commune. Leur traitement est fixé par le Conseil Général en début de législature.

La Municipalité ne se limite pas à la gestion courante. Elle a aussi pour mission de définir le développement futur de la Commune et de porter les projets qui façonnent son avenir.

Élection de la Municipalité

Elle est élue **au système majoritaire**, quel que soit le nombre de personnes résidant dans la Commune. Chaque électrice et électeur dispose d'autant de voix qu'il y a de sièges à pourvoir et vote pour des personnes nommément désignées.

Au premier tour, les candidates et candidats ayant obtenu le plus de voix sont élu(es), à condition d'obtenir la majorité absolue (50 % des suffrages ou plus). En cas de deuxième tour, les élu(es) sont alors désigné(es) selon la majorité relative (le plus grand nombre de voix).

INFORMATIONS DIVERSES

Calendrier des élections communales

08 mars 2026 Election à la Municipalité (1^{er} tour)

→ Dépôt des dossiers de candidature du 05 au 12 janvier 2026 au plus tard

29 mars 2026 Election à la Municipalité (2^e tour)

→ Dépôt des dossiers de candidature le mardi 10 mars 2026 au plus tard

26 avril 2026 Election à la Syndicature (1^{er} tour)

→ Dépôt des dossiers de candidature le mardi 07 avril 2026 au plus tard

17 mai 2026 Election à la Syndicature (2^e tour)

→ Dépôt des dossiers de candidature le mardi 28 avril 2026 au plus tard

Le Conseil Général

Le Conseil Général est le parlement local. Il réunit des citoyennes et citoyens élu(es) pour débattre, amender et voter les grandes décisions qui structurent la vie communale : projets d'aménagement, budget, comptes, investissements, règlements ou encore fiscalité.

Être conseiller ou conseillère au Conseil Général, c'est participer aux deux à quatre séances annuelles, lire les documents transmis, siéger en commission, poser des questions, émettre un avis, déposer des postulats ou des motions et, surtout, voter les propositions. C'est ainsi faire vivre un débat public et transparent au service de la collectivité.

Le rôle peut sembler modeste, mais il est essentiel, en particulier à travers deux compétences centrales :

- la compétence financière « le nerf de la guerre, c'est l'argent ». Le Conseil Général est seul compétent pour approuver le budget annuel, contrôler les comptes et voter les crédits d'investissement. En commission, les membres du Conseil examinent les préavis municipaux, négocient, proposent des modifications ou demandent des précisions. C'est un levier concret pour influencer la politique communale.
- la compétence réglementaire - poser le cadre légal et fiscal. Le Conseil Général adopte les règlements communaux (par exemple : règlement de police, plans d'affectation, règlements de taxes et d'émoluments, taux d'imposition, subventions). C'est lui qui définit combien les habitant(es) paient, comment les recettes sont utilisées et selon quelles règles. Ce rôle, bien que parfois discret, est fondamental pour garantir l'équilibre démocratique et financier de la Commune.

INFORMATIONS DIVERSES

Le Conseil Général est l'**organe législatif** de la Commune. Par ses interventions, il oriente la politique menée par la Municipalité, valide ou refuse les projets et participe activement au développement de la Commune.

Engagement au Conseil Général

Dans les Communes de moins de 1'000 habitant(es), comme pour notre Commune, la Loi prévoit l'existence d'un Conseil Général. Il exerce les mêmes compétences qu'un Conseil Communal (budget, crédits d'investissement, règlements, etc.), mais en faire partie ne résulte pas d'une élection.

Chaque citoyenne et citoyen dispose du droit de vote communal et peut en devenir membre en demandant à être assermenté(e) lors des séances du Conseil. Le Conseil Général incarne ainsi une forme de démocratie directe locale, adaptée à la taille des petites Communes : chacun participe personnellement aux grandes décisions.

Pour toutes informations complémentaires, vous pouvez consulter le site internet

www.pour-ma-commune.ch



ET SI LA COMMUNE,
C'ÉTAIT VOUS ?

Elections communales
générales 2026

ADRESSES DIVERSES

☞ Conseil Général :

Président *Samuel Blanc* ☎ 079/616.80.91

☞ Bureau communal

Ouverture du guichet :
mardi et jeudi (de 09h00 à 11h30) ou sur rendez-vous

Nous répondons à vos appels :
mardi-jeudi et vendredi (de 08h30 à 11h30) et mercredi (de 08h30 à 16h00)

*Secrétaire municipale &
Contrôle des habitants* *Laetitia Déglon* ☎ 021/907.81.25

Boursière *Christine Glauser* ☎ 021/907.81.25

Employé communal *Claude Saudan* ☎ 079/568.29.98

Concierge – collègue *Patrick Riva* ☎ 079/222.97.60

☞ Autres

Préfecture du district Lavaux-Oron
Chemin de Versailles 6 – 1096 Cully ☎ 021/316.07.10

Agence d'assurances sociales
Le Bourg 11 – 1610 Oron-la-Ville ☎ 021/557.83.95

Centre médico-social :
Le Bourg 40 – 1610 Oron-la-Ville ☎ 021/907.35.50

Justice de paix du district Lavaux-Oron
Rue Davel – CP 9 – 1096 Cully ☎ 021/557.82.55

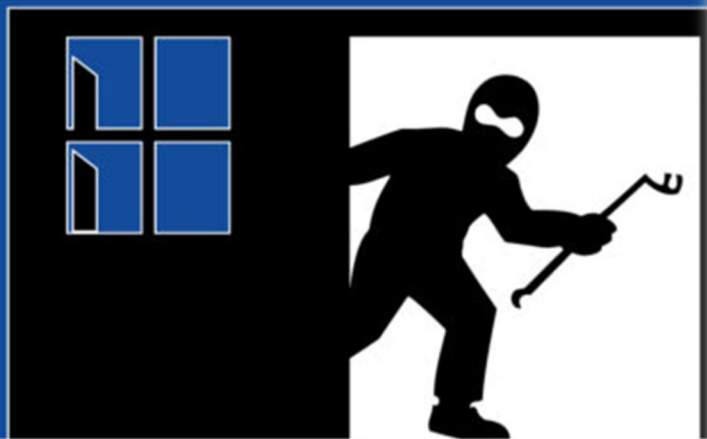
Office des poursuites du district Lavaux-Oron
Chemin de Versailles 6 – 1096 Cully ☎ 021/557.83.10

PubliCar ☎ 0800/60.30.60

CAMBRIOLEURS DU CRÉPUSCULE

**Vous travaillez
ENCORE**

**ils travaillent
DÉJÀ...**



- Simulez une **PRÉSENCE!**
- Allumez une **LUMIÈRE AVEC MINUTERIE!**
- Signalez tout **COMPORTEMENT SUSPECT** au **117!**